

COMMUNE DE BAGARD

DELIBERATIONS

SEANCE DU 29 NOVEMBRE 2017

L'An deux mille dix-sept et le vingt-neuf du mois de novembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Bagard, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Thierry BAZALGETTE, Maire.

Etaient présents : BAZALGETTE Thierry, BENIRBAH Dahbia, ROUSSEL Yves, VEZY Anne, MAERTEN David, BINAND Marianne, FRONT Marie-Josèphe, BENOI Bruno, DUMAS Sylvie, GAZEL Yannick, BERNARD Clémence, ARNAUD Ingrid, CARLE Pierre, LOBIER Monique, MAZY Annie, MAURIN Daniel, FREVILLE Franck

Absents excusés : BROUSSE Mickaël, MAZUC Chantal,

Absents :

Procurations : De M. Brousse à Mme Bernard ; De Mme Mazuc à M. Maurin

Conformément à L'article L 2121-15 du CGCT Mme VEZY Anne est désignée comme secrétaire de séance.

2017_11_01 : APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 25 OCTOBRE 2017

Rapporteur Thierry BAZALGETTE

Ce procès-verbal est approuvé à l'unanimité : 19 voix pour

Le point sur le budget communal

Rapporteur David Maerten

Monsieur Maerten adjoint délégué aux finances souhaite faire un point sur le budget communal de manière à avoir une vision de l'état projeté des finances de la commune à la fin de l'année 2017.

A partir des comptes arrêtés au 2 novembre et en faisant une projection des recettes et des dépenses d'ici au 31 décembre, on arrive au résultat suivant :

- En fonctionnement :

Le résultat prévisionnel est le suivant :

	Ecritures arrêtées au 02/11/2017		Prévisions écritures en plus au 31/12/2017	TOTAL	Pour rappel 2016
Total RECETTES	1 314 236.73	+	393 971.52	1 708 208.25	1 566 261.98
Total DEPENSES	1 192 833.42	+	197 228.00	1 390 501.42	1 374 869.59
SOLDE PREVISIONNEL DE L'EXERCICE				317 706.83	191 392 39
REPORT 2016				521 270.00	472 257.54
RESULTAT GLOBAL DE FONCTIONNEMENT PREVISIONNEL				838 976.83	663 649.93

- En Investissement :

M. Maerten fait le point sur les différents programmes prévus au budget. Certains sont terminés, d'autres ont reçu un début d'exécution, d'autres enfin n'ont pas été commencés et devront être repris au prochain budget. Il passe aussi en revue les recettes.

Le résultat prévisionnel est le suivant :

	Ecritures arrêtées au 02/11/2017		Prévisions écritures en plus au 31/12/2017	TOTAL
Total RECETTES	307 806,36	+	407 403,00	715 209,36
Total DEPENSES	269 405,46	+	439 769,00	709 174,46
SOLDE PREVISIONNEL DE L'EXERCICE				6 034.90

Le Conseil Municipal prend acte de ces éléments.

2017_11_02 : VOTE DU TAUX DE LA TAXE D'AMENAGEMENT SUR UN SECTEUR OU VONT ETRE REALISEES DES EXTENSIONS DE RESEAU.

Rapporteur David MAERTEN

Monsieur Maerten rappelle que le taux de Taxe d'Aménagement est fixé actuellement à 5 % sur l'ensemble du territoire communal.

Il indique par ailleurs, que ce taux peut être majoré dans certains secteurs de la commune lorsque leur urbanisation est liée à des travaux. Le vote de ce taux doit se faire avant le 30 novembre de l'année pour une application au 1^{er} janvier de l'année suivante.

Monsieur le Maire rajoute que dans le futur PLU plusieurs quartiers sont pressentis pour une extension du réseau d'assainissement permettant ainsi de nouvelles constructions. Le choix s'est porté sur le quartier de Plambel pour plusieurs raisons : sa proximité du village, son étendue modeste et les problèmes rencontrés avec l'assainissement individuel.

M. Maerten précise qu'on ne peut pas imputer aux futures constructions la part de réseau bénéficiant aux constructions existantes.

Ceci étant, il propose de porter à 10 % le taux de Taxe d'Aménagement dans ce secteur.

Le Conseil Municipal

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L331-14 et L331-15 ;

Vu la délibération du 24 novembre 2015 fixant à 5 % le taux de la taxe d'aménagement sur l'ensemble du territoire communal ;

Vu la délibération du 25 novembre 2014 exonérant les abris de jardin de moins de 20 m²

Considérant que l'article L331-15 prévoit que le taux de la part communale de la taxe d'aménagement peut être augmenté jusqu'à 20% dans certains secteurs, si la réalisation de travaux substantiels de voirie ou de réseaux ou la création d'équipements publics généraux sont rendus nécessaires pour admettre des constructions ;

Considérant que le secteur délimité par le plan joint nécessite la réalisation d'une extension du réseau d'assainissement collectif

Décide

- d'instituer sur le secteur délimité au plan joint, un taux de 10 % ;
- de reporter la délimitation de ce secteur dans les annexes du Plan Local d'Urbanisme (PLU) concerné à titre d'information ;

Le vote s'établit comme suit : 18 pour
 1 abstention

La présente délibération accompagnée du plan est valable pour une durée d'un an reconductible.

Elle est transmise au service de l'État chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1er jour du 2^{ème} mois suivant son adoption.

2017_11_03 : CREATION D'UNE COMMISSION SUBVENTION

Rapporteur Thierry BAZALGETTE

M. le Maire rappelle qu'actuellement, c'est la commission "Festivités et Animation Locale" ainsi que le comité consultatif "Vie associative" présidés par Marianne Binand qui gère les demandes de subventions des associations.

Or pour éviter des conflits d'intérêts (son compagnon étant Président d'une association de la commune- l'ASB), elle souhaite que ce soit une commission spécifique qui prenne en charge ces dossiers.

M. le Maire propose donc qu'une nouvelle commission appelée Commission d'attribution des subventions soit créée. Elle gèrera l'ensemble des demandes des associations communales et hors commune.

Il propose qu'elle soit composée des membres suivants : M. Maurin Daniel (Président), M. Maerten David, Mme Front Marie-Josèphe, Mme Arnaud Ingrid, Mme Lobier Monique

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (19 voix pour) entérine cette proposition.

Bilan du service postal de la commune

Rapporteur Thierry BAZALGETTE

Monsieur le Maire a rencontré Mme Antoine pour faire le point avec elle sur le service postal de la commune. Le Diagnostic Partagé fait apparaître une fréquentation en baisse. Mais l'ensemble des élus convient que la baisse du volume horaire d'ouverture ajoutée à la détérioration du service rendu, explique largement ce phénomène.

Monsieur le Maire et l'ensemble du Conseil Municipal souhaitent conserver le bureau de poste tel qu'actuellement.